

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2024 DEVE 4 Mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public – Convention de gestion.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La végétalisation de la ville est un enjeu environnemental et social majeur. Les effets du dérèglement climatique sont là et les Parisiennes et Parisiens ont un besoin urgent de nature en ville. C'est pourquoi la Ville de Paris se fixe l'objectif d'atteindre 10 m² d'espace vert par habitant. Des arbres et des espaces verts supplémentaires ce sont des ilots de fraîcheur et des climatiseurs naturels pour les habitants. Ce sont également des espaces sans source de polluants atmosphériques et des espaces de qualité, pour faire du sport, se détendre et se rencontrer.

En 2024, les habitants peuvent profiter de 531 parcs et jardins soit 454 hectares d'espaces verts. À l'horizon 2026, les Parisiennes et Parisiens pourront profiter de 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, l'objectif étant que chacune et chacun ait accès à moins de 15 minutes à pied de son domicile à des espaces de respiration apaisés et frais.

Afin d'atteindre ses ambitions, la Ville de Paris conventionne avec des partenaires pour ouvrir au public des espaces aujourd'hui méconnus et inaccessibles.

C'est le cas de la Bibliothèque Nationale de France rue Richelieu qui a fait l'objet de travaux de restructuration qui se sont achevés en 2022. Dans le cadre du 1% artistique du projet, un appel à concours, remporté par le paysagiste Gilles Clément, a permis l'aménagement du jardin Vivienne, qui couvre une surface de 2 000 m². Celui-ci est accessible par le 5, rue Vivienne à Paris Centre.

La Bibliothèque Nationale de France propose de mettre ce jardin à la disposition de la Ville de Paris en vue de son ouverture au public. La présente convention a pour objet d'en définir les conditions et les modalités.

La Ville de Paris assure l'entretien horticole du site pendant toute la durée de la convention. La mise à disposition est prévue à titre gratuit. Les pratiques écologiques seront alors appliquées dans le jardin. De fait, depuis 2007, la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche zéro phyto. Plus aucun pesticide n'est utilisé pour entretenir les jardins parisiens. La Ville promeut également la gestion différenciée, l'entretien d'un jardin ne se fait pas de façon homogène, et que

certaines zones sont laissées en « évolution spontanée », ou « libre évolution » pour favoriser la biodiversité.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, tacitement renouvelable une fois. A l'issue de cette période, elle ne sera renouvelable que de manière expresse.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2024 DEVE 4 Mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public – Convention de gestion.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la Bibliothèque Nationale de France une convention de mise à disposition d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour en assurer l'ouverture au public ;

Vu la convention annexée au projet de délibération ;

Vu le plan annexé en pièce jointe ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^e Commission ;

DELIBERE

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Bibliothèque Nationale de France la convention jointe au projet de délibération de mise à disposition d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour en assurer l'ouverture au public.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée de cinq ans tacitement renouvelable pour une durée égale.

Article 3 : La mise à disposition est prévue à titre gratuit.